Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1663

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

domainepublic.cr

IAA 1002 Lausanne Annoncer les rectifications 1'adresses

21 octobre 2005 Domaine Public nº 1663 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Les trois concepts qui vont baliser les relations Suisse-UE

Après François Cherix la semaine passée, René Schwok répond à l'article d'André Gavillet (*DP* n° 1661). Celui-ci qualifiait de «fausse piste» la perspective d'une adhésion *light* (différenciée), réduisait la systématisation des accords bilatéraux à une pure forme d'«esthétisme», tout en proposant une «association sur mesure» qu'il n'a pas élaboré.

ous sommes convaincus que la politique européenne de la Suisse va tourner autour de trois nouvelles notions: accords bilatéraux III, accord-cadre de partenariat et adhésion différenciée (ou *light*). Avant de les critiquer, ne faudrait-il pas d'abord tenter de mieux les cerner?

Accords bilatéraux III

La première question qu'il faut poser est: de nouveaux accords bilatéraux sont-ils possibles? De nombreux experts répondent avec scepticisme (L'Hebdo, 29 septembre 2005). Nous ne partageons pas leur point de vue. Nous sommes au contraire convaincus qu'une quinzaine de dossiers vont faire l'objet de négociations au cours de ces prochaines années (voir liste en encadré). A première vue, les seules difficultés pourraient émerger à propos des services et de l'union douanière. Utilisera-t-on l'expression «Accords bilatéraux III»? Peut-être pas. Mais la question n'a pas vraiment d'importance substantielle. Il faut surtout retenir que les accords bilatéraux ne s'arrêteront pas avec le deuxième paquet.

Accord-cadre de partenariat

Ce concept d'accord-cadre de partenariat (ou d'association) est désormais sur toutes les

lèvres. Encensé par les uns car il offrirait une sorte de Graal à tous les dilemmes européens de la Suisse, il est diabolisé par les autres car il renverrait indéfiniment la perspective d'une adhésion. Avant même d'en connaître ses contours et son contenu, il fait ainsi déjà l'objet de toutes les passions.

Qu'en est-il? Il semble que Berne poursuive six objectifs. Premièrement, regrouper les quelque 150 accords de la Suisse avec l'UE sous un seul toit. Deuxièmement, n'avoir qu'une seule méthode de gestion de ces accords autour d'un seul comité mixte. Troisièmement, offrir à la Suisse une sorte de dialogue politique permanent de plus haut niveau avec l'UE. Ces trois objectifs, qui sont certes essentiellement cosmétiques et pratiques, ne devraient pas poser de problèmes.

Les trois autres buts sont par contre plus délicats. D'abord, la Suisse aimerait obtenir un droit de consultation dans la phase d'élaboration de toute nouvelle législation communautaire pertinente aux accords bilatéraux avec la Suisse. Une telle pratique existe certes déjà pour un certain nombre d'entre eux et dans l'EEE. Mais Berne souhaiterait mieux la formaliser et surtout l'étendre aux 150 accords.

L'article de René Schwok continue en page 2

Sommaire

Les exportations profitent seulement aux entreprises. page 3

Quatre opinions sur le travail du dimanche. page 4

Bâle soigne son nord.

Les idées de *DP*: la nouvelle gestion publique. *page 5*

La santé des finances fribourgeoises contre un théâtre. page 6

Les coupes budgétaires menacent des commissions fédérales. page 7

Le parcours du poète Alexandre Voisard. page 8

Identité suisse

Il y a les drapeaux au stade de Suisse, les t-shirts avec la croix fédérale, mais à l'heure d'internet, ce sont toujours les réseaux routier, ferroviaire, postal ou électrique, construits entre 1860 et 1960, qui permettent au pays d'exister aux Suisses de se rencontrer et parfois de se comprendre.

Edito page 3